



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Délégation Ile-de-France Villejuif

7, rue Guy Môquet

94 800 Villejuif

Marché Public de prestations intellectuelles (PI)

Accord-Cadre n°IFSeM_2026_01

Sessions collectives de formation pour l'accompagnement des
carrières pour les agents CNRS des circonscriptions des délégations
régionales d'Ile-de-France

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

CCTP

Lot 2 : Formation d'accompagnement du projet professionnel

SOMMAIRE

Contexte	3
Article 1 - Objet du marché	4
Article 2 - Conditions d'exécution.....	4
2.1 Finalité et enjeux des actions de formation	4
2.2 Public concerné.....	4
2.3 Objectifs des formations.....	4
2.4 Modalités pédagogiques	5
2.5 Equipe dédiée	5
Article 3 - Modalités d'évaluation et de suivi	6 5
Article 4 - Modalités organisationnelles	6
4.1 Généralités.....	6
4.2 Mise en œuvre des formations.....	7
Article 5 - Obligations complémentaires du titulaire	7
5.1 Gestion des aléas	7
5.2 Réunions de l'accord-cadre	8

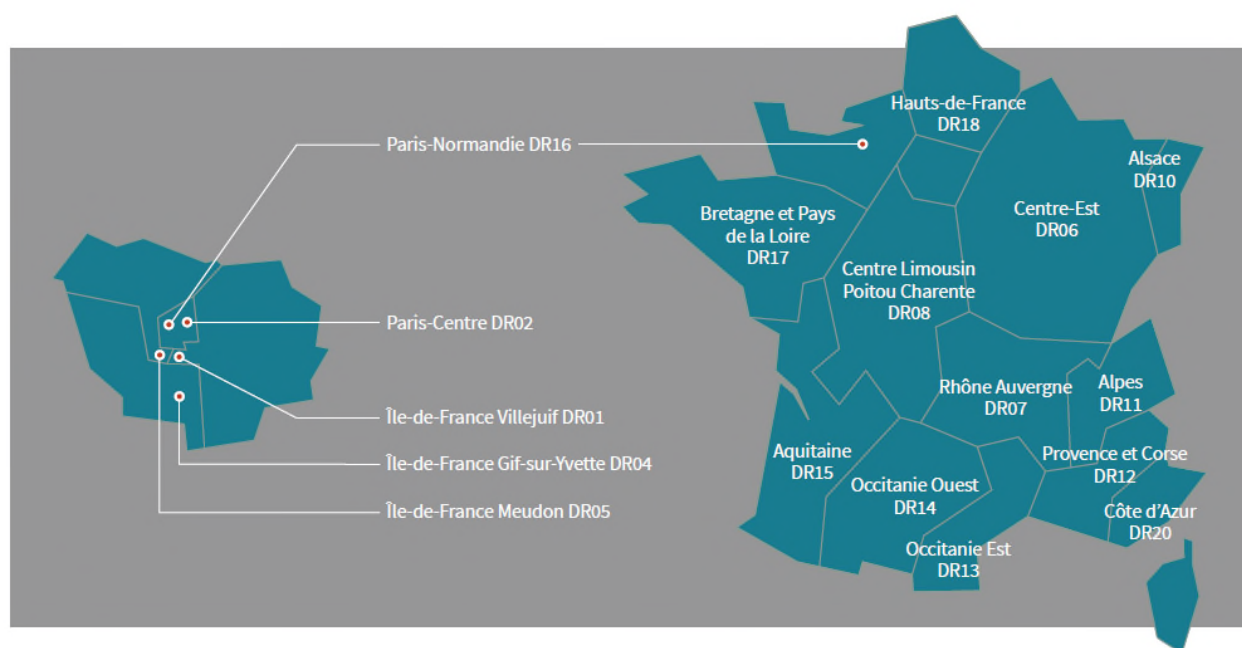
Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) est un organisme public de recherche (Etablissement public à caractère scientifique et technologique) placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il produit du savoir et met ce savoir au service de la société.

Avec plus de 32 000 agents (chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs) et une implantation sur l'ensemble du territoire national (18 délégations régionales), le CNRS exerce son activité dans tous les champs de la connaissance (sciences biologiques, chimie, écologie et environnement, sciences humaines et sociales, sciences de l'information, sciences de l'ingénierie et des systèmes, sciences des mathématiques, physique, physique nucléaire, et physique des particules, et sciences de l'univers). Il a une longue tradition d'excellence : parmi les chercheurs qui travaillent ou ont travaillé dans ses laboratoires, vingt ont été lauréats du prix Nobel et douze de la Médaille Fields.

Les Délégations régionales ont pour missions principales :

- d'assurer la représentation de l'établissement notamment dans le cadre des relations avec les partenaires académiques, les collectivités territoriales et les partenaires socio-économiques ;
- de constituer le support de proximité des laboratoires de la circonscription.

Le CNRS est représenté en Ile-de-France par 5 Délégations Régionales : Paris Centre, Ile-de-France Gif-sur-Yvette, Ile-de-France Meudon, Paris Michel-Ange et Ile-de-France Villejuif représentant environ 12 000 personnels du CNRS, soit 40 % de l'effectif du territoire national.



Le service mutualisé d'Ile-de-France rattaché à la Délégation Régionale Ile-de France Villejuif a été créé au CNRS pour optimiser les ressources au bénéfice des Délégations Régionales d'Ile de France tout en conservant la qualité aux usagers et en développant une expertise. Ce service intervient dans les domaines de compétences suivants : formation, achats, informatique et patrimoine immobilier/logistique au service des 5 Délégations Régionales de l'Ile de France.

Le pôle formation du service mutualisé prend en charge, au bénéfice des délégations régionales de l'Ile-de-France l'ingénierie de formation, la mise en œuvre et l'évaluation des formations collectives répondant aux besoins de formation identifiés par les 5 Délégations Régionales.

Dans ce cadre, il planifie et coordonne des actions de formation qui sont déployées sur les sites représentatifs de la Région Ile-de-France, à savoir : Gif-sur-Yvette, Meudon, Villejuif, Ivry-sur-Seine Paris et Caen.

Article 1 - Objet du marché

Le présent accord-cadre concerne l'offre de formation collective pour l'accompagnement du projet professionnel des agents CNRS des circonscriptions des délégations régionales d'Ile-de-France.

Il vise à confier au titulaire les prestations de formation, c'est-à-dire la conception et la réalisation du contenu de la formation, l'animation et l'évaluation des sessions ainsi que l'ensemble du suivi administratif de la formation.

Les formations sont déployées par le pôle formation du service mutualisé de la région Ile-de-France (IFSeM). Les prestations se dérouleront en Ile-de-France et à Caen, dans les locaux du CNRS ou dans ceux des partenaires, réservés par le CNRS. Les sessions de formation pourront également se dérouler à distance.

Article 2 - Conditions d'exécution

2.1 Finalité et enjeux des actions de formation

Tout agent peut souhaiter faire un point sur sa carrière pour se projeter dans la suite de son parcours professionnel. Dans ce cadre, une formation est proposée par le CNRS à ses agents afin d'accompagner cette réflexion sur le parcours et les compétences.

2.2 Public concerné

Pour cette formation le public cible est composé d'agents titulaires (techniciens, ingénieurs et chercheurs) et CDI souhaitant faire le point sur leur situation professionnelle de façon approfondie et collective.

La composition des groupes de stagiaires pourra être hétérogène, en fonction des profils sélectionnés.

En Ile-de-France, les agents en CDD bénéficient d'un dispositif particulier et adapté à leur situation et ne sont donc pas prioritaires sur cette formation.

2.3 Objectifs des formations

A l'issue de la formation les agents devront faire preuve d'aptitude à transcrire et mettre en mot les capacités et potentiels dont ils sont porteurs, les objectifs attendus sont donc :

- Identifier et formaliser ses compétences professionnelles et personnelles.

- Evaluer ses compétences générales et techniques (savoir-faire et savoir-être), avoir une meilleure connaissance de soi.
- Elaborer un projet professionnel.
- Communiquer et argumenter sur son projet professionnel.
- Identifier un plan d'action et le mettre en œuvre.
- Proposer des pistes réalistes pour un nouveau projet professionnel dans le respect des compétences, des moyens et des contraintes (individuelles et de l'Etablissement CNRS).
- Elaborer des stratégies dans la mise en place de plans d'action liés à son projet.

Au regard des différents profils (scientifiques ou administratifs, titulaires ou CDI), il est attendu une adaptation des contenus en fonction de la composition des groupes de stagiaires.

2.4 Modalités pédagogiques

Le titulaire doit :

- Privilégier une pédagogie participative et active.
- Mettre à disposition des apports méthodologiques et conceptuels.
- Prévoir des tests d'auto-positionnement sur les motivations et les compétences, des ateliers de réflexion individuelle ou à plusieurs...
- Utiliser l'intelligence collective au sein du groupe.
- Une approche en formation-action, soutenue par un travail personnel du stagiaire et un point sur le travail effectivement mené pendant chaque intersession.

Il est attendu du titulaire qu'il complète les modalités ci-dessus par toute autre modalité pédagogique qu'il jugera adaptée.

Il n'est pas attendu de retour d'expérience pour cette formation.

Le titulaire s'engage à respecter **les modalités pédagogiques définies dans son offre**.

Il est attendu du prestataire des exemples de questionnaires d'auto-positionnement.

Le titulaire s'engage à proposer aux stagiaires, pendant toute la durée de la formation, un dispositif permettant le suivi de l'avancée de leurs réflexions.

2.5 Equipe dédiée

Le titulaire s'engage à respecter la composition de **l'équipe nommément désignée dans son offre** et comprenant :

- Un coordinateur, assumant le rôle d'interlocuteur unique en ce qui concerne l'organisation administrative, technique et financière du présent accord-cadre qui centralise l'ensemble des informations. Il sera l'interlocuteur du pôle formation de l'IFSeM, notamment, pour :
 - Suivre l'ensemble de la programmation des sessions,
 - Coordonner et piloter l'ensemble des intervenants,
 - Assurer une cohérence dans la mise en place des modalités pédagogiques,
 - Assurer le suivi administratif et financier du présent accord-cadre.

- Entre 1 et 3 formateurs consultants (incluant les remplaçants) **dont les profils sont compatibles avec les caractéristiques des sessions de formation envisagées**, notamment en termes de diplômes, certifications, expériences professionnelle et pédagogique et possédant une solide connaissance de la recherche publique et de l'enseignement supérieur.

Article 3 - Modalités d'évaluation et de suivi

A/ Questionnaire d'évaluation à chaud

Le titulaire proposera un questionnaire d'évaluation à chaud de façon systématique à chaque session de formation. Ce questionnaire sera validé par le pôle formation de l'IFSeM,.

Il sera également chargé d'effectuer un « tour de table » à chaque session. Le pôle formation de l'IFSeM pourra participer à ce tour de table.

B/ A la fin de chaque session de formation, le titulaire transmet par mail au pôle formation de l'IFSeM et dans les 15 jours au plus tard :

- les questionnaires d'évaluation à chaud,
- la feuille d'émargement électronique signée par les participants et le formateur,
- une synthèse des questionnaires d'évaluation,
- un bilan écrit du formateur.

Dans le cas où le titulaire ne dispose pas de solution d'émargement électronique, le pôle formation mettra à sa disposition sa solution

Le formateur devra réaliser un bilan de la session indiquant si :

- un/des stagiaires ont rencontré des difficultés
- l'ensemble du programme a pu être enseigné
- des compléments ont été nécessaires (et pourquoi)

Il fera également remonter au pôle formation de l'IFSeM les points positifs et axes d'amélioration à mettre en œuvre et toutes informations nécessaires.

Article 4 - Modalités organisationnelles

4.1 Généralités

Les formations sont réparties sur les deux semestres de l'année (si possible hors vacances scolaires de l'académie d'Ile-de-France).

Toutes les sessions de formation, objet du présent accord-cadre, doivent respecter les modalités suivantes :

→ Durée d'une session de formation :

3 jours ouvrés **non consécutifs** (2+1 jour OU 1+1+1 jour) sur une période maximale de deux (2) mois.

Le titulaire indiquera dans son offre la nature du travail demandé pendant la ou les intersession(s).

Sept (7) heures, réparties entre 9h30 et 17h30 avec 1 heure de pause déjeuner. Toutefois la formation pourra se dérouler entre 9h et 17h avec l'accord des participants.

- Nombre de participants par session : les sessions de formation comprendront au minimum six (6) participants et au maximum dix (10) participants.

Pour le suivi administratif et logistique de chaque session :

- Le pôle formation de l'IFSeM est l'**interlocuteur privilégié** du titulaire et assure :
- La sélection des participants,
 - L'établissement des convocations aux participants,
 - L'envoi de la liste des participants au titulaire (liste avec e-mail si nécessaire) au plus **tard 2 semaines avant le début de la session de formation**.
- Le titulaire s'engage à fournir aux participants :
- **Un support de formation** sous forme dématérialisée au plus tard le lendemain du dernier jour de la formation ;
 - Leurs attestations originales de formation à la fin de la session.

Le titulaire s'engage à fournir la version définitive du support de formation au plus tard 2 semaines avant la date du début de la session.

4.2 Mise en œuvre des formations

La programmation des formations pourra se faire à distance ou en présentiel. Cette information sera indiquée, dans la mesure du possible, lors de la programmation annuelle.

Toutes les sessions de formation en présentiel auront lieu dans les locaux des délégations régionales du CNRS ou dans les locaux des partenaires réservés par le CNRS en Ile-de-France et à Caen.

Dans le cas des formations programmées à distance, le titulaire devra indiquer le(s) outil(s) utilisé(s) pour la mise en œuvre.

Le titulaire devra être en capacité d'adapter son mode d'animation rapidement, en fonction de la demande du pôle formation de l'IFSeM. En raison de contraintes qui n'étaient pas prévisibles (sanitaires ,grèves, etc.) le pôle formation de l'IFSeM pourra demander le passage d'une formation initialement prévue en présentiel à une formation à distance, au prix de la formation à distance dans le bordereau des prix. Le pôle formation de l'IFSeM s'engage à donner l'information au titulaire le plus tôt possible.

Article 5 - Obligations complémentaires du titulaire

5.1 Gestion des aléas

Le titulaire s'engage à avertir immédiatement le pôle formation de l'IFSeM par courriel en cas de difficultés et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la bonne exécution des prestations objet de la commande.

Si le(s) formateur(s) identifié(s) n'est plus en capacité d'animer les formations, le titulaire s'engage à respecter la procédure de remplacement de l'équipe dédiée définie à l'article 6.3 du CCAP.

En cas de dysfonctionnement constaté par le pôle formation de l'IFSeM, celui-ci en informera le titulaire par courriel ou courrier recommandé avec accusé de réception suivant le degré de gravité du dysfonctionnement.

5.2 Réunions de l'accord-cadre

Lors de la 1ère année d'exécution de l'accord-cadre, deux réunions seront organisées :

- Une **réunion de cadrage** qui se tiendra dès la notification du marché. Cette réunion réunira les représentants de l'IFSeM ainsi que le coordinateur identifié par le titulaire. Elle sera organisée à l'initiative du pôle formation de l'IFSeM. C'est lors de cette réunion que seront communiqués au titulaire les coordonnées du contact au pôle formation de l'IFSeM.
- Une **réunion de bilan** sera organisée au plus tard à la date d'anniversaire de la notification de l'accord-cadre. Elle fera l'objet d'une présentation par le titulaire au pôle formation de l'IFSeM du bilan de l'ensemble des prestations réalisées en vue de procéder, si besoin, à des ajustements du dispositif. Celle-ci sera fixée par le pôle formation de l'IFSeM.

Les années suivantes, sauf cas particulier, seule la réunion de bilan aura lieu. Toutefois, le pôle formation de l'IFSeM pourra solliciter le titulaire pour organiser des réunions supplémentaires autant que de besoin.